

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 63/CG/CD rendant exécutoire la délibération n° 451/6°L du 13 janvier 1968 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas, complétant les délibérations réglementant la circulation routière et fixant les peines encourues par les contrevenants en cette matière.

n° 63/CG/CD

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
19 janvier 1968

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1968

Date du numéro
10 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 451/6e L du 18 janvier 1968 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas complétant les délibérations réglementant la Circulation routière et fixant les peines encourues par les contrevenants en cette matière.